

Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap



Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité
des chances et des Personnes
handicapées

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE NATHALIE MUYLLE,
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances
et des Personnes handicapées**

Mercredi 23 septembre 2020

**Nathalie Muylle : « Les fêtes privées peuvent à nouveau avoir
lieu »**

Les fêtes privées seront à nouveau possibles à partir du 1^{er} octobre, a décidé le Conseil national de sécurité.

Nathalie Muyle, ministre de l'Economie : « Il est clair que nous ne sommes pas encore débarrassés du coronavirus. Nous voulons permettre aux gens de reprendre le fil de la vie normale autant que possible, tout en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Les événements privés tels que les mariages redeviennent possibles pour des groupes plus importants, s'il y a un encadrement professionnel et si les mêmes mesures de sécurité sont appliquées que dans l'horeca ».

Les fêtes privées de plus de dix personnes peuvent à nouveau avoir lieu à partir du 1^{er} octobre, à condition qu'il y ait un encadrement professionnel. Il s'agit, par exemple, de mariages dans une salle de fêtes. Les mêmes règles que pour l'horeca s'appliquent, comme un maximum de 10 personnes par table, 1,5 mètre entre les tables, le service aux tables et l'heure de fermeture à 1h. Les soirées dansantes ne sont toujours pas possibles. Une danse d'ouverture lors d'une fête de mariage est toutefois possible.

Pour les manifestations privées sans encadrement professionnel, la limite reste fixée à un maximum de 10 personnes.

Les achats sont à nouveau possibles à plusieurs

Vous ne devez plus faire vos achats seul ou à deux. On peut faire des achats avec des contacts proches, ou avec quelqu'un d'autre si la distance sociale de 1,5 mètre peut être respectée.